

Rapport financier intermédiaire (non audité)

pour la période close le 30 juin 2025

États de la situation financière (non audité) (en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Aux 30 juin 2025 et 31 décembre 2024 (note 1)

	30 juin 2025	31 décembre 2024
Actif		
Actif courant		
Placements (actifs financiers non dérivés) † (notes 2 et 3)	33 043	30 227
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	473	388
Marge	74	70
Intérêts à recevoir	251	249
Montant à recevoir à l'émission de parts	7	65
Actifs dérivés	19	45
Total de l'actif	33 867	31 044
Passif		
Passif courant		
Montant à payer à l'acquisition de titres en portefeuille	25	—
Montant à payer au rachat de parts	15	—
Distributions à verser aux porteurs de parts rachetables	4	2
Passifs dérivés	20	93
Total du passif	64	95
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)	33 803	30 949
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série		
Série A	3 130	2 793
Série F	517	245
Série FNB	1 042	1 050
Série S	4 290	3 503
Série O	24 824	23 358
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (\$) (note 5)		
Série A	8,76	8,81
Série F	8,81	8,85
Série FNB	17,37	17,51
Série S	8,80	8,85
Série O	8,77	8,82
Cours de clôture (\$)		
Série FNB	17,38	17,52

† Prêt de titres

Les tableaux ci-après indiquent que le Fonds avait des actifs qui faisaient l'objet d'opérations de prêt de titres en cours aux 30 juin 2025 et 31 décembre 2024.

	Valeur globale des titres prêtés (en milliers de dollars)	Valeur globale de la garantie donnée (en milliers de dollars)
30 juin 2025	1 477	1 557
31 décembre 2024	80	84

Type de garantie* (en milliers de dollars)

	i	ii	iii	iv
30 juin 2025	—	1 557	—	—
31 décembre 2024	—	84	—	—

* Les définitions se trouvent à la note 2k.

Organisation du Fonds (note 1)

Le Fonds a été créé le 18 juin 2021 (la date de création).

	Date de début des activités
Série	
Série A	18 juin 2021
Série F	5 juillet 2021
Série FNB	14 juillet 2021
Série S	5 juillet 2021
Série O	5 juillet 2021

Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC

États du résultat global (non audité)
(en milliers de dollars, sauf les montants par part et le nombre moyen de parts)

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024 (note 1)

	30 juin 2025	30 juin 2024
Profit net (perte nette) sur instruments financiers		
Intérêts aux fins de distribution	663	610
Profit (perte) sur dérivés	35	(65)
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	105	(1)
Profit net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2f et g)	(3)	–
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	(302)	(525)
Profit net (perte nette) sur instruments financiers	498	19
Autres produits		
Profit (perte) de change sur la trésorerie	(23)	–
Total des autres produits	(23)	–
Charges (note 6)		
Frais de gestion ±±	24	38
Frais d'administration fixes ±±±	3	4
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	–	–
Coûts de transaction	–	–
Total des charges avant les renonciations/prises en charge	27	42
Renonciations/prises en charge par le gestionnaire	(5)	(4)
Total des charges après les renonciations/prises en charge	22	38
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	453	(19)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série (à l'exclusion des distributions)		
Série A	24	(60)
Série F	1	–
Série FNB	12	(2)
Série S	57	7
Série O	359	36
Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par série (en milliers)		
Série A	335	691
Série F	53	27
Série FNB	60	60
Série S	440	268
Série O	2 721	2 395
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions) (\$)		
Série A	0,07	(0,09)
Série F	0,02	(0,01)
Série FNB	0,20	(0,02)
Série S	0,12	0,02
Série O	0,13	0,02

± Taux maximums annuels des frais de gestion facturables (note 6)

Série	Frais
Série A	0,90 %
Série F	0,40 %
Série FNB	0,40 %
Série S	0,30 %
Série O	0,00 %

±± Frais d'administration fixes (note 6)

Série	Frais
Série A	0,10 %
Série F	0,05 %
Série FNB	0,05 %
Série S	0,05 %
Série O	s. o.

Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC

**États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)
(en milliers de dollars)**

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024 (note 1)

	Parts de série A		Parts de série F		Parts de série FNB		Parts de série S	
	30 juin 2025	30 juin 2024	30 juin 2025	30 juin 2024	30 juin 2025	30 juin 2024	30 juin 2025	30 juin 2024
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	24	(60)	1	–	12	(2)	57	7
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡								
Du revenu de placement net	(43)	(81)	(8)	(4)	(21)	(19)	(76)	(45)
Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables	(43)	(81)	(8)	(4)	(21)	(19)	(76)	(45)
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	429	421	471	2	1	1	888	776
Montant reçu au réinvestissement des distributions	43	81	5	4	–	–	76	45
Montant payé au rachat de parts	(116)	(2 875)	(197)	(3)	–	–	(158)	(132)
Total des transactions sur parts rachetables	356	(2 373)	279	3	1	1	806	689
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	337	(2 514)	272	(1)	(8)	(20)	787	651
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	2 793	7 022	245	233	1 050	1 046	3 503	2 202
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	3 130	4 508	517	232	1 042	1 026	4 290	2 853
Parts rachetables émises et en circulation (en milliers) (note 5)								
Aux 30 juin 2025 et 2024								
Solde au début de la période	317	801	28	26	60	60	396	250
Parts rachetables émises	48	49	53	–	–	–	101	90
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	5	10	–	1	–	–	8	5
Total des parts rachetables émises	370	860	81	27	60	60	505	345
Parts rachetables rachetées	(13)	(336)	(22)	–	–	–	(18)	(15)
Solde à la fin de la période	357	524	59	27	60	60	487	330
Parts rachetables émises et en circulation (en milliers) (note 5)								
Aux 30 juin 2025 et 2024								
Parts de série O								
	30 juin 2025	30 juin 2024						
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	359	36						
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡								
Du revenu de placement net	(475)	(412)						
Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables	(475)	(412)						
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	4 413	2 227						
Montant reçu au réinvestissement des distributions	475	412						
Montant payé au rachat de parts	(3 306)	(1 198)						
Total des transactions sur parts rachetables	1 582	1 441						
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 466	1 065						
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	23 358	19 895						
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	24 824	20 960						
Parts rachetables émises et en circulation (en milliers) (note 5)								
Aux 30 juin 2025 et 2024								
Solde au début de la période	2 647	2 267						
Parts rachetables émises	501	259						
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	54	48						
Total des parts rachetables émises	3 202	2 574						
Parts rachetables rachetées	(373)	(140)						
Solde à la fin de la période	2 829	2 434						

‡ Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital (note 7)

En décembre 2024, le Fonds disposait des pertes en capital nettes et des pertes autres qu'en capital suivantes (en milliers de dollars) pouvant être reportées en avant aux fins de l'impôt :

Total des pertes en capital nettes	Total des pertes autres qu'en capital venant à échéance de 2034 à 2044
771	–

Tableaux des flux de trésorerie (non audité)
(en milliers de dollars)

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024 (note 1)

	30 juin 2025	30 juin 2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	453	(19)
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie	23	–
(Profit net) perte nette réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	(105)	1
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	302	525
Achat de placements	(30 059)	(23 792)
Produits de la vente de placements	27 024	24 255
Marge	(4)	(16)
Intérêts à recevoir	(2)	(26)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(2 368)	928
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu à l'émission de parts	6 260	3 427
Montant payé au rachat de parts	(3 762)	(4 208)
Distributions versées aux porteurs de parts	(22)	(19)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	2 476	(800)
Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période	108	128
Perte (profit) de change sur la trésorerie	(23)	–
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	388	357
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période	473	485
Intérêts reçus	661	584

Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 30 juin 2025

Titre				Nombre de parts	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
FONDS D'INVESTISSEMENT D'OBLIGATIONS CANADIENNES							
ACM Commercial Mortgage Fund				3 397	374	381	
TOTAL DES FONDS D'INVESTISSEMENT D'OBLIGATIONS CANADIENNES					374	381	1,2 %
TOTAL DES FONDS D'INVESTISSEMENT					374	381	1,2 %
OBLIGATIONS CANADIENNES							
Obligations émises et garanties par le gouvernement du Canada							
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	1,25 %	2026/06/15		200 000	197	197	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	1,10 %	2026/12/15		400 000	389	391	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	3,60 %	2027/12/15		50 000	51	51	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	4,25 %	2028/12/15		50 000	53	52	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	2,90 %	2029/12/15		200 000	200	200	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	1,75 %	2030/06/15		215 000	202	203	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	2,85 %	2030/06/15	série 126	675 000	670	671	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	1,10 %	2031/03/15		100 000	86	90	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	1,60 %	2031/12/15	série 101	50 000	43	45	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	2,45 %	2031/12/15		50 000	47	48	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	4,25 %	2034/03/15		900 000	944	951	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	3,50 %	2034/12/15		195 000	194	194	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	3,60 %	2035/09/15		150 000	150	150	
Gouvernement du Canada	1,00 %	2026/09/01		80 000	78	79	
Gouvernement du Canada	3,25 %	2026/11/01		200 000	202	202	
Gouvernement du Canada	3,00 %	2027/02/01		210 000	212	211	
Gouvernement du Canada	2,75 %	2027/05/01		225 000	226	226	
Gouvernement du Canada	2,75 %	2027/09/01		200 000	201	201	
Gouvernement du Canada	3,50 %	2028/03/01		135 000	138	138	
Gouvernement du Canada	3,25 %	2028/09/01		245 000	249	249	
Gouvernement du Canada	4,00 %	2029/03/01		150 000	157	156	
Gouvernement du Canada	3,50 %	2029/09/01		200 000	206	206	
Gouvernement du Canada	2,75 %	2030/03/01		325 000	323	324	
Gouvernement du Canada	1,25 %	2030/06/01		100 000	92	93	
Gouvernement du Canada	0,50 %	2030/12/01		130 000	114	114	
Gouvernement du Canada	1,50 %	2031/06/01		75 000	69	69	
Gouvernement du Canada	1,50 %	2031/12/01		50 000	45	46	
Gouvernement du Canada	2,50 %	2032/12/01		15 000	15	14	
Gouvernement du Canada	2,75 %	2033/06/01		50 000	49	49	
Gouvernement du Canada	3,00 %	2034/06/01		165 000	163	162	
Gouvernement du Canada	3,25 %	2034/12/01		479 000	478	479	
Gouvernement du Canada	3,25 %	2035/06/01		445 000	450	444	
Gouvernement du Canada	5,00 %	2037/06/01		27 000	31	31	
Gouvernement du Canada	4,00 %	2041/06/01		300 000	316	320	
Gouvernement du Canada	3,50 %	2045/12/01		300 000	306	300	
Gouvernement du Canada	2,75 %	2048/12/01		175 000	158	153	
Gouvernement du Canada	2,00 %	2051/12/01		155 000	123	113	
Gouvernement du Canada	1,75 %	2053/12/01		400 000	280	271	
Gouvernement du Canada	2,75 %	2055/12/01		774 000	660	658	
Gouvernement du Canada	2,75 %	2064/12/01		50 000	48	42	
					8 615	8 593	25,4 %
Obligations émises et garanties par les gouvernements provinciaux							
New Brunswick F-M Project Co. Inc.	6,47 %	2027/11/30	coupon à taux croissant, fonds d'amortissement, rachetable	5 589	6	6	
Province d'Alberta	2,05 %	2030/06/01		170 000	155	162	
Province d'Alberta	4,15 %	2033/06/01		40 000	40	42	
Province d'Alberta	3,90 %	2033/12/01		100 000	102	102	
Province d'Alberta	4,50 %	2040/12/01		150 000	184	154	
Province d'Alberta	3,45 %	2043/12/01		40 000	43	35	
Province d'Alberta	3,30 %	2046/12/01		155 000	173	130	
Province d'Alberta	3,05 %	2048/12/01		50 000	46	40	
Province d'Alberta	3,10 %	2050/06/01		50 000	54	40	
Province d'Alberta	2,95 %	2052/06/01		20 000	15	15	
Province d'Alberta	4,45 %	2054/12/01		95 000	95	95	
Province de la Colombie-Britannique	4,00 %	2035/06/18		130 000	130	131	
Province de la Colombie-Britannique	4,95 %	2040/06/18		85 000	99	91	
Province de la Colombie-Britannique	2,80 %	2048/06/18	série BCCD-35	60 000	51	46	
Province de la Colombie-Britannique	2,95 %	2050/06/18		30 000	32	23	
Province de la Colombie-Britannique	2,75 %	2052/06/18		80 000	61	59	
Province de la Colombie-Britannique	4,45 %	2055/12/18		75 000	76	75	
Province du Manitoba	3,70 %	2035/06/02		60 000	59	59	
Province du Manitoba	4,60 %	2038/03/05		225 000	286	234	
Province du Manitoba	2,05 %	2052/09/05		25 000	21	15	
Province du Manitoba	4,60 %	2057/09/05		15 000	15	15	
Province du Nouveau-Brunswick	3,05 %	2030/06/03		45 000	45	45	
Province du Nouveau-Brunswick	2,90 %	2052/08/14		135 000	109	101	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 30 juin 2025 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Province de Terre-Neuve-et-Labrador	4,00 %	2035/06/02		20 000	20	20	
Province de la Nouvelle-Écosse	4,60 %	2055/12/01		30 000	30	30	
Province d'Ontario	2,60 %	2027/06/02		50 000	50	50	
Province d'Ontario	2,05 %	2030/06/02		60 000	57	57	
Province d'Ontario	1,35 %	2030/12/02		16 000	13	15	
Province d'Ontario	2,15 %	2031/06/02		265 000	244	250	
Province d'Ontario	2,25 %	2031/12/02		165 000	154	155	
Province d'Ontario	3,75 %	2032/06/02		102 000	100	104	
Province d'Ontario	3,65 %	2033/06/02		119 000	116	120	
Province d'Ontario	4,15 %	2034/06/02		354 000	354	365	
Province d'Ontario	3,80 %	2034/12/02		295 000	295	295	
Province d'Ontario	3,60 %	2035/06/02		500 000	490	489	
Province d'Ontario	4,70 %	2037/06/02		60 000	65	64	
Province d'Ontario	4,60 %	2039/06/02		459 000	509	478	
Province d'Ontario	4,65 %	2041/06/02		175 000	202	182	
Province d'Ontario	3,50 %	2043/06/02		10 000	9	9	
Province d'Ontario	3,45 %	2045/06/02		75 000	70	65	
Province d'Ontario	2,90 %	2046/12/02		500 000	464	395	
Province d'Ontario	2,80 %	2048/06/02		415 000	349	318	
Province d'Ontario	2,90 %	2049/06/02		35 000	30	27	
Province d'Ontario	2,55 %	2052/12/02		880 000	625	620	
Province d'Ontario	3,75 %	2053/12/02		950 000	873	847	
Province d'Ontario	4,15 %	2054/12/02		310 000	307	296	
Province d'Ontario	4,60 %	2055/12/02		60 000	63	62	
Province de Québec	1,90 %	2030/09/01		73 000	68	69	
Province de Québec	1,50 %	2031/09/01		100 000	87	90	
Province de Québec	6,25 %	2032/06/01		25 000	35	29	
Province de Québec	3,25 %	2032/09/01		95 000	89	94	
Province de Québec	4,45 %	2034/09/01		159 000	164	167	
Province de Québec	4,00 %	2035/09/01		180 000	181	181	
Province de Québec	5,00 %	2038/12/01		190 000	250	205	
Province de Québec	5,00 %	2041/12/01		150 000	196	161	
Province de Québec	3,50 %	2048/12/01		250 000	247	215	
Province de Québec	3,10 %	2051/12/01		314 000	295	248	
Province de Québec	2,85 %	2053/12/01		150 000	117	111	
Province de Québec	4,40 %	2055/12/01		292 000	298	290	
Province de Québec	4,20 %	2057/12/01		85 000	82	82	
					9 495	8 970	26,5 %
Obligations émises et garanties par les gouvernements municipaux							
Aéroports de Montréal	3,03 %	2050/04/21	série R, rachetable	150 000	116	115	
Ville de Toronto	2,15 %	2040/08/25		35 000	32	26	
Ville de Toronto	2,85 %	2041/11/23		10 000	10	8	
Ville de Toronto	4,40 %	2042/12/14		140 000	138	138	
					296	287	0,9 %
³Obligations de sociétés (note 10)							
AltaLink L.P.	4,69 %	2032/11/28	rachetable	100 000	106	105	
Banque de Montréal	5,04 %	2028/05/29	rachetable	200 000	209	209	
Banque de Montréal	4,54 %	2028/12/18	rachetable	40 000	40	41	
Banque de Montréal	3,73 %	2031/06/03	taux variable, rachetable	115 000	115	115	
Banque de Montréal	6,03 %	2033/09/07	taux variable, rachetable	125 000	132	133	
Banque de Montréal	4,98 %	2034/07/03	taux variable, rachetable	105 000	109	109	
Banque de Montréal	4,08 %	2035/03/05	taux variable, rachetable	45 000	45	45	
Banque de Montréal	7,33 %	2082/11/26	taux variable, rachetable	140 000	141	148	
Banque de Nouvelle-Écosse (La)	5,68 %	2033/08/02	taux variable, rachetable	70 000	72	74	
Banque de Nouvelle-Écosse (La)	4,95 %	2034/08/01	taux variable, rachetable	100 000	101	104	
Bell Canada	5,15 %	2028/11/14	rachetable	80 000	84	84	
Bell Canada	5,85 %	2032/11/10	rachetable	50 000	54	55	
Bell Canada	6,10 %	2035/03/16	série M-17, rachetable	25 000	32	28	
Bell Canada	5,63 %	2055/03/27	taux variable, rachetable	280 000	261	261	
			taux variable, convertible,				
Bell Canada	6,88 %	2055/09/15	rachetable, USD	30 000	43	42	
Brookfield Renewable Partners ULC	5,29 %	2033/10/28	rachetable	185 000	179	197	
Brookfield Renewable Partners ULC	4,96 %	2034/10/20	série 18, rachetable	100 000	104	103	
			taux variable, convertible,				
Brookfield Renewable Partners ULC	5,37 %	2055/09/10	rachetable	15 000	15	15	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3,90 %	2031/06/20	taux variable, rachetable	95 000	95	96	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	5,33 %	2033/01/20	taux variable, rachetable	270 000	280	281	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	5,35 %	2033/04/20	taux variable, rachetable	20 000	21	21	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	5,30 %	2034/01/16	taux variable, rachetable	190 000	190	199	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4,90 %	2034/06/12	taux variable, rachetable	40 000	40	41	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4,15 %	2035/04/02	taux variable, rachetable	20 000	20	20	
Chemin de fer Canadien Pacifique	4,40 %	2036/01/13	rachetable	30 000	30	30	
Chemin de fer Canadien Pacifique	4,80 %	2055/06/13	rachetable	15 000	15	15	
Banque Canadienne de l'Ouest	5,95 %	2034/01/29	taux variable, rachetable	225 000	240	241	
Central 1 Credit Union	5,98 %	2028/11/10	rachetable	15 000	15	16	
Chartwell, résidences pour retraités	4,50 %	2032/03/06	série F, rachetable	15 000	15	15	
Cineplex Inc.	7,63 %	2029/03/31	rachetable	110 000	112	115	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 30 juin 2025 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
CNH Capital Canada Ltée	3,75 %	2029/06/05	rachetable	30 000	30	30	
Cologix Data Centers Issuer LLC	4,94 %	2052/01/25	catégorie A2, série 22-1CAN4, rachetable	50 000	49	49	
Fonds de placement immobilier Crombie	5,14 %	2030/03/29	rachetable	25 000	25	26	
Fonds de placement immobilier Crombie	4,73 %	2032/01/15	rachetable	50 000	50	51	
CT REIT	3,87 %	2027/12/07	série F, rachetable	100 000	105	101	
CT REIT	3,03 %	2029/02/05	rachetable	130 000	129	127	
Dollarama inc.	3,85 %	2030/12/16	rachetable	10 000	10	10	
Dream Summit Industrial L.P.	3,94 %	2028/03/04	série G, taux flottant	40 000	40	40	
EPCOR Utilities Inc.	4,99 %	2054/05/31	rachetable	275 000	290	289	
Fédération des caisses Desjardins du Québec	5,47 %	2028/11/17	rachetable	215 000	225	229	
Fédération des caisses Desjardins du Québec	5,28 %	2034/05/15	taux variable, rachetable	240 000	243	252	
Fédération des caisses Desjardins du Québec	4,26 %	2035/01/24	taux variable, rachetable	55 000	55	55	
Fining International Inc.	4,78 %	2029/02/13	rachetable	20 000	21	21	
FPI First Capital	4,51 %	2030/06/03	série D, rachetable	15 000	15	15	
FPI First Capital	5,57 %	2031/03/01	rachetable	30 000	31	32	
FPI First Capital	5,46 %	2032/06/12	rachetable	115 000	116	121	
FPI First Capital	4,83 %	2033/06/13	série E, rachetable	35 000	35	35	
Compagnie Crédit Ford du Canada	5,58 %	2027/02/22		145 000	149	147	
Compagnie Crédit Ford du Canada	6,38 %	2028/11/10	rachetable	25 000	25	26	
Compagnie Crédit Ford du Canada	5,44 %	2029/02/09	rachetable	10 000	10	10	
Compagnie Crédit Ford du Canada	5,67 %	2030/02/20	rachetable	40 000	40	40	
Compagnie Crédit Ford du Canada	5,58 %	2031/05/23	rachetable	40 000	41	40	
Compagnie Crédit Ford du Canada	5,05 %	2032/01/09	rachetable	160 000	160	153	
FortisBC Energy Inc.	2,54 %	2050/07/13	rachetable	90 000	76	62	
Financière General Motors du Canada Ltée	5,20 %	2028/02/09	rachetable	250 000	244	258	
Financière General Motors du Canada Ltée	5,10 %	2028/07/14		130 000	132	134	
Financière General Motors du Canada Ltée	5,00 %	2029/02/09	rachetable	40 000	40	41	
Financière General Motors du Canada Ltée	4,45 %	2030/02/25	rachetable	20 000	20	20	
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.	3,63 %	2028/03/13		10 000	10	10	
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.	4,36 %	2029/11/22	rachetable	25 000	25	26	
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.	4,15 %	2030/11/22	rachetable	35 000	35	35	
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.	4,71 %	2031/11/22	rachetable	20 000	20	20	
Great Lakes Power Holdings L.P. / Canada Atlantis Hydro Holding L.P. / Algoma Hydro Holding L.P.	5,13 %	2029/11/30	série A, fonds d'amortissement, rachetable	24 219	24	25	
Hospital Infrastructure Partners (NOH) Partnership	5,44 %	2045/01/31	rachetable	20 653	21	22	
Hydro Ottawa Capital Corp.	4,37 %	2035/01/30	rachetable	150 000	152	152	
Lievre Power Holdings L.P.	4,05 %	2061/12/31	série A	30 000	30	23	
Mattamy Group Corp.	4,63 %	2028/03/01	rachetable	75 000	71	74	
Banque Nationale du Canada	5,22 %	2028/06/14		110 000	110	116	
Banque Nationale du Canada	5,28 %	2034/02/15	taux variable, rachetable	130 000	135	136	
Banque Nationale du Canada	4,26 %	2035/02/15	taux variable, rachetable	20 000	20	20	
Banque Nationale du Canada	7,50 %	2082/11/16	taux variable, rachetable	85 000	87	90	
Northwest Healthcare Properties REIT	5,51 %	2030/02/18	rachetable	40 000	40	40	
Plenary Properties LTAP L.P.	6,29 %	2044/01/31	fonds d'amortissement, rachetable	68 352	76	77	
Primaris REIT	5,93 %	2028/03/29	rachetable	20 000	20	21	
Primaris REIT	6,37 %	2029/06/30	rachetable	55 000	57	60	
Primaris REIT	5,00 %	2030/03/15	rachetable	140 000	142	145	
Primaris REIT	4,47 %	2031/03/01	rachetable	10 000	10	10	
Primaris REIT	5,30 %	2032/03/15	rachetable	85 000	86	88	
Fonds de placement immobilier RioCan	4,63 %	2029/05/01	rachetable	165 000	165	169	
Fonds de placement immobilier RioCan	5,47 %	2030/03/01	rachetable	30 000	30	32	
Fonds de placement immobilier RioCan	5,46 %	2031/03/01	rachetable	60 000	61	63	
Fonds de placement immobilier RioCan	4,62 %	2031/10/03	rachetable	30 000	30	30	
Rogers Communications Inc.	5,70 %	2028/09/21	rachetable	215 000	229	229	
Rogers Communications Inc.	4,40 %	2028/11/02	rachetable	100 000	102	103	
Rogers Communications Inc.	5,80 %	2030/09/21	rachetable	140 000	149	152	
Rogers Communications Inc.	5,63 %	2055/04/15	taux variable, convertible, rachetable	30 000	30	30	
Rogers Communications Inc.	5,00 %	2081/12/17	taux variable, rachetable	175 000	169	176	
Banque Royale du Canada	7,41 %	2029/01/25	taux variable, perpétuel	40 000	41	43	
Banque Royale du Canada	3,41 %	2029/06/12	taux variable, rachetable	50 000	50	50	
Banque Royale du Canada	5,01 %	2033/02/01	taux variable, rachetable	255 000	257	264	
Banque Royale du Canada	5,10 %	2034/04/03	rachetable	310 000	309	323	
Banque Royale du Canada	4,28 %	2035/02/04	taux variable, rachetable	35 000	35	35	
Banque Royale du Canada	4,21 %	2035/07/03	taux variable, rachetable	25 000	25	25	
Saputo Inc.	5,49 %	2030/11/20	rachetable	40 000	40	43	
Sienna Senior Living Inc.	4,44 %	2029/10/17	rachetable	15 000	15	15	
SmartCentres REIT	5,16 %	2030/08/01		35 000	35	36	
SmartCentres REIT	3,65 %	2030/12/11	série W, rachetable	235 000	236	227	
SmartCentres REIT	4,74 %	2031/08/05	rachetable	35 000	35	35	
Stantec Inc.	5,39 %	2030/06/27	rachetable	110 000	112	117	
Stantec Inc.	4,37 %	2032/06/10	rachetable	55 000	55	55	
Stella-Jones Inc.	4,31 %	2031/10/01	rachetable	100 000	99	100	
Financière Sun Life inc.	4,78 %	2034/08/10	taux variable, rachetable	300 000	309	312	
Financière Sun Life inc.	5,50 %	2035/07/04	taux variable, rachetable	25 000	25	27	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 30 juin 2025 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
TELUS Corp.	4,80 %	2028/12/15	rachetable	90 000	94	94	
TELUS Corp.	5,60 %	2030/09/09	rachetable	205 000	214	221	
TELUS Corp.	4,95 %	2031/02/18	rachetable	50 000	52	52	
TELUS Corp.	4,65 %	2031/08/13	rachetable	70 000	71	72	
TELUS Corp.	5,25 %	2032/11/15	rachetable	60 000	64	64	
TELUS Corp.	5,75 %	2033/09/08	rachetable	30 000	30	33	
TELUS Corp.	5,10 %	2034/02/15	rachetable taux variable, convertible,	260 000	260	272	
TELUS Corp.	6,25 %	2055/07/21	rachetable	25 000	26	26	
TELUS Corp.	6,63 %	2055/10/15	rachetable, USD	5 000	7	7	
Teranet Holdings L.P.	3,72 %	2029/02/23	rachetable	70 000	70	69	
Teranet Holdings L.P.	3,27 %	2031/12/01	rachetable	90 000	122	128	
Teranet Holdings L.P.	4,64 %	2032/03/07	rachetable	55 000	55	55	
Teranet Holdings L.P.	5,01 %	2035/03/07	rachetable	30 000	30	30	
Teranet Holdings L.P.	5,75 %	2040/12/17	rachetable	45 000	53	45	
Banque Toronto-Dominion (La)	5,49 %	2028/09/08		100 000	107	106	
Banque Toronto-Dominion (La)	3,84 %	2031/05/29	taux variable, rachetable	105 000	105	106	
Banque Toronto-Dominion (La)	5,18 %	2034/04/09	taux variable, rachetable	290 000	295	303	
Banque Toronto-Dominion (La)	7,28 %	2082/10/31	taux variable, rachetable	10 000	10	11	
Ventas Canada Finance Ltd.	5,40 %	2028/04/21	rachetable	30 000	30	31	
Ventas Canada Finance Ltd.	5,10 %	2029/03/05	rachetable	40 000	40	42	
Vidéotron Ltée	3,63 %	2028/06/15	rachetable	130 000	128	130	
Vidéotron Ltée	4,65 %	2029/07/15	rachetable	30 000	30	31	
Vidéotron Ltée	4,50 %	2030/01/15	rachetable	195 000	178	198	
Vidéotron Ltée	3,13 %	2031/01/15	rachetable	5 000	5	5	
Vidéotron Ltée	5,00 %	2034/07/15	rachetable	20 000	20	21	
Vidéotron Ltée	5,70 %	2035/01/15	rachetable, USD	10 000	14	14	
WSP Global Inc.	5,55 %	2030/11/22	rachetable	190 000	198	205	
WSP Global Inc.	4,75 %	2034/09/12	rachetable	101 000	102	103	
TOTAL DES OBLIGATIONS CANADIENNES						11 545	11 727
OBLIGATIONS INTERNATIONALES						29 951	29 577
							87,5 %
¹ Australie (note 10)							
Macquarie Group Ltd.	2,72 %	2029/08/21	taux variable, rachetable	105 000	104	102	
Transurban Finance Co. Pty Ltd.	4,56 %	2028/11/14	rachetable	60 000	60	61	
						164	163
							0,5 %
² Royaume-Uni (note 10)							
Heathrow Funding Ltd.	3,78 %	2032/09/04	rachetable	40 000	38	40	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,50 %	2035/03/07	GBP	45 000	83	84	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,38 %	2054/07/31	GBP	60 000	96	97	
						217	221
							0,6 %
³ États-Unis (note 10)							
Athene Global Funding	5,11 %	2029/03/07		50 000	50	52	
Athene Global Funding	4,09 %	2030/05/23		160 000	160	161	
Blackstone Private Credit Fund	5,95 %	2029/07/16	rachetable, USD	35 000	47	49	
Blackstone Private Credit Fund	5,25 %	2030/04/01	rachetable, USD	45 000	60	61	
Citigroup Inc.	4,55 %	2035/06/03	taux variable, rachetable	200 000	201	201	
Foundry JV Holdco LLC	5,50 %	2031/01/25	rachetable, USD	200 000	292	279	
Government National Mortgage Association	5,00 %	2052/03/20	USD	60 098	85	82	
Government National Mortgage Association	5,50 %	2053/07/20	USD	153 757	207	211	
Government National Mortgage Association	5,50 %	2053/08/20	USD	138 491	187	190	
Government National Mortgage Association	5,00 %	2053/09/20	USD	128 214	169	172	
Government National Mortgage Association	5,50 %	2053/10/20	USD	36 924	49	51	
Government National Mortgage Association	5,50 %	2054/02/20	USD	45 333	61	62	
Government National Mortgage Association	5,50 %	2054/03/20	USD	68 603	93	94	
Government National Mortgage Association	5,50 %	2054/04/20	USD	63 090	85	86	
Government National Mortgage Association	5,50 %	2054/05/20	USD	74 207	101	101	
Government National Mortgage Association	5,50 %	2054/11/20	USD	44 046	62	60	
Government National Mortgage Association	5,00 %	2054/12/20	USD	68 924	97	92	
Government National Mortgage Association	5,00 %	2055/05/20	USD	99 830	132	134	
Metropolitan Life Global Funding I	4,15 %	2033/06/06		10 000	10	10	
Mondelez International Inc.	4,63 %	2031/07/03	rachetable	80 000	82	83	
Stryker Corp.	4,25 %	2029/09/11	rachetable, USD	150 000	202	204	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,88 %	2027/05/31	USD	20 000	27	27	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,75 %	2028/05/15	USD	20 000	27	27	
Obligation du Trésor des États-Unis	4,25 %	2034/11/15	USD	2 000	3	3	
Obligation du Trésor des États-Unis	4,63 %	2035/02/15	USD	100 000	143	141	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 30 juin 2025 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Obligation du Trésor des États-Unis	4,75 %	2055/05/15	USD	50 000	67	68	
					2 699	2 701	8,0 %
TOTAL DES OBLIGATIONS INTERNATIONALES					3 080	3 085	9,1 %
TOTAL DES OBLIGATIONS					33 031	32 662	96,6 %
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen					—	—	—
TOTAL DES PLACEMENTS					33 405	33 043	97,8 %
Marge						74	0,2 %
Actifs dérivés						19	0,0 %
Passifs dérivés						(20)	(0,0) %
Autres actifs, moins les passifs						687	2,0 %
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES						33 803	100,0 %

¹⁻³ Les numéros de référence des couvertures correspondent au numéro de référence dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme.

Actifs et passifs dérivés – contrats à terme standardisés (note 11)

Valeur contractuelle (\$)	Nom du contrat	Date d'échéance	Nombre de contrats	Devise	Prix par contrat	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)	
						Juste valeur (\$)	
795 480	Obligation du gouvernement du Canada à 5 ans	septembre 2025	7	CAD	113,64	798 770	3
121 250	Obligation du gouvernement du Canada à 10 ans	septembre 2025	1	CAD	121,25	122 000	1
(587 808)	Obligation du Trésor des États-Unis à 5 ans	septembre 2025	(4)	USD	107,91	(593 723)	(6)
(752 048)	Obligation du Trésor des États-Unis à 10 ans	septembre 2025	(5)	USD	110,45	(763 431)	(11)
(423 126)	Actifs et passifs dérivés – contrats à terme standardisés					(436 384)	(13)

Au 30 juin 2025, un montant de 73 896 \$ était déposé à titre de marge des contrats à terme standardisés.

Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme (note 10)

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme		Cours du change de clôture		Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
1	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/09/17	CAD	22 170	AUD	25 000	1,128	1,118	—	—	
2	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/08/29	GBP	20 000	CAD	36 896	1,845	1,864	—	1	
2	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/08/29	CAD	222 649	GBP	120 000	0,539	0,536	—	(1)	
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/07/07	USD	20 000	CAD	27 434	1,372	1,361	—	—	
3	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2025/07/07	USD	20 000	CAD	27 330	1,367	1,361	—	—	
3	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/07/07	USD	120 000	CAD	163 765	1,365	1,361	—	(1)	
3	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/07/07	USD	60 000	CAD	81 868	1,364	1,361	—	—	
3	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/07/07	USD	30 000	CAD	41 136	1,371	1,361	—	(1)	
3	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/07/07	USD	30 000	CAD	40 960	1,365	1,361	—	—	
3	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/07/07	USD	25 000	CAD	34 169	1,367	1,361	—	—	
3	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/07/07	USD	25 000	CAD	34 163	1,367	1,361	—	—	
3	BMO Marchés des capitaux, New York	A-1	2025/07/07	CAD	2 879 219	USD	2 105 000	0,731	0,735	—	13	
3	BMO Marchés des capitaux, New York	A-1	2025/07/07	CAD	150 081	USD	110 000	0,733	0,735	—	—	
3	BMO Marchés des capitaux, New York	A-1	2025/07/07	CAD	75 697	USD	55 000	0,727	0,735	—	1	
3	RBC Dominion Securities Inc., Toronto	A-1+	2025/07/07	CAD	41 059	USD	30 000	0,731	0,735	—	—	
3	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/07/07	CAD	27 357	USD	20 000	0,731	0,735	—	—	
Actifs et passifs dérivés – contrats à terme											12	

* La note de crédit de la contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) des contrats de change à terme détenus par le Fonds est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

** Les numéros de référence correspondent à un numéro de l'inventaire du portefeuille.

Annexe à l'inventaire du portefeuille (non audité)

Conventions de compensation (note 2d) (en milliers de dollars)

Le Fonds peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Le tableau qui suit, aux 30 juin 2025 et 31 décembre 2024, présente le rapprochement entre le montant net des dérivés de gré à gré inscrit aux états de la situation financière et :

- le montant brut avant la compensation exigée selon les IFRS; et
- le montant net après compensation selon les conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions similaires, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation selon les IFRS.

Actifs et passifs financiers	Montants compensés		Montants non compensés		Montants nets
	Actifs (passifs) bruts	Montants compensés selon les IFRS	Montants nets présentés aux états de la situation financière	Conventions-cadres de compensation	
Au 30 juin 2025					
Actifs dérivés de gré à gré	15	–	15	(1)	–
Passifs dérivés de gré à gré	(3)	–	(3)	1	–
Total	12	–	12	–	12
Au 31 décembre 2024					
Actifs dérivés de gré à gré	18	–	18	(13)	–
Passifs dérivés de gré à gré	(93)	–	(93)	13	–
Total	(75)	–	(75)	–	(75)

Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Aux 30 juin 2025 et 31 décembre 2024, le Fonds ne détenait aucun placement dans des fonds sous-jacents où les participations représentaient plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC (le Fonds) cherche à obtenir un revenu élevé et une certaine croissance du capital en investissant dans un portefeuille diversifié composé principalement de titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés du Canada et à suivre une approche de placement socialement responsable.

Stratégies de placement : Le Fonds a l'intention de positionner le portefeuille en tenant compte principalement de deux facteurs, soit la durée moyenne jusqu'à l'échéance et le choix des titres. En ce qui concerne la durée moyenne jusqu'à l'échéance du portefeuille, elle est rajustée en fonction des prévisions du conseiller en valeurs quant aux taux d'intérêt (il privilégie une courte durée moyenne s'il s'attend à une hausse des taux et une longue durée moyenne s'il s'attend à une baisse des taux).

Les principaux risques inhérents au Fonds sont analysés ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques qui suivent, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

Risque de concentration aux 30 juin 2025 et 31 décembre 2024

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 30 juin 2025.

Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels investissait le Fonds au 31 décembre 2024 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

Au 31 décembre 2024

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Fonds d'investissement d'obligations canadiennes	1,9
Obligations canadiennes	13,6
Obligations émises et garanties par le gouvernement du Canada	13,6
Obligations émises et garanties par les gouvernements provinciaux	27,4
Obligations émises et garanties par les gouvernements municipaux	0,6
Obligations de sociétés	43,1

Au 31 décembre 2024 (suite)

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Obligations internationales	
Australie	0,5
Brésil	0,2
Chili	0,2
Hongrie	0,2
Indonésie	0,2
Afrique du Sud	0,1
Royaume-Uni	0,3
États-Unis	9,4
Marge	0,2
Actifs (passifs) dérivés	(0,2)
Autres actifs, moins les passifs	2,3
Total	100,0

Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 30 juin 2025 et 31 décembre 2024, le Fonds avait investi dans des titres de créance assortis des notes de crédit suivantes :

Titres de créance par note de crédit (note 2b)	30 juin 2025	31 décembre 2024
AAA	29,8	20,1
AA	19,6	26,8
A	17,4	12,5
BBB	26,7	30,9
Inférieur à BBB	2,9	5,3
Non noté	0,2	0,2
Total	96,6	95,8

Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC

Risque de change

Au 31 décembre 2024, le Fonds n'était pas exposé de façon importante au risque de change.

Le tableau qui suit indique les devises dans lesquelles la pondération du Fonds était importante au 30 juin 2025, compte tenu de la valeur de marché des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et des montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme, le cas échéant.

Au 30 juin 2025

Devise (note 2n)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
USD	24	0,1
GBP	9	—
BRL	5	—
PLN	4	—
IDR	3	—
CLP	2	—
AUD	2	—
NZD	2	—
EUR	1	—

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 30 juin 2025 et 31 décembre 2024 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	30 juin 2025	31 décembre 2024
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	1	—

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et passifs à court terme du Fonds n'étaient pas assujettis à un risque important attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Le tableau qui suit indique la pondération du Fonds dans les titres à revenu fixe selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance.

Durée résiduelle jusqu'à l'échéance	30 juin 2025 (en milliers de dollars)	31 décembre 2024 (en milliers de dollars)
Moins de 1 an	197	30
1 an à 3 ans	2 747	2 693
3 ans à 5 ans	5 677	3 902
Plus de 5 ans	24 041	23 012
Total	32 662	29 637

Le tableau qui suit montre dans quelle mesure l'actif net aux 30 juin 2025 et 31 décembre 2024 aurait augmenté ou diminué si le taux d'intérêt avait diminué ou augmenté de 25 points de base, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement. Cette variation est estimée au moyen de la duration moyenne pondérée du portefeuille de titres à revenu fixe. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	30 juin 2025	31 décembre 2024
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	715	665

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Fonds est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Fonds conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Fonds sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des fonds qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les annexes des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 30 juin 2025 et 31 décembre 2024 aurait respectivement augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Fonds s'était raffermie ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de série A du Fonds et celui de l'indice ou des indices de référence du Fonds, d'après 36 points de données mensuels, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Fonds. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

Indice(s) de référence	<i>Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)</i>	
	30 juin 2025	31 décembre 2024
Indice des obligations globales universelles FTSE Canada	340	318

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 30 juin 2025 et 31 décembre 2024 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Fonds, comptabilisés à la juste valeur :

Au 30 juin 2025

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Titres à revenu fixe	—	32 639	23	32 662
Fonds d'investissement	—	—	381	381
Actifs dérivés	4	15	—	19
Total des actifs financiers	4	32 654	404	33 062
Passifs financiers				
Passifs dérivés	(17)	(3)	—	(20)
Total des passifs financiers	(17)	(3)	—	(20)
Total des actifs et des passifs financiers	(13)	32 651	404	33 042

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Au 31 décembre 2024

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Titres à revenu fixe	—	29 614	23	29 637
Fonds d'investissement	—	—	590	590
Actifs dérivés	27	18	—	45
Total des actifs financiers	27	29 632	613	30 272
Passifs financiers				
Passifs dérivés	—	(93)	—	(93)
Total des passifs financiers	—	(93)	—	(93)
Total des actifs et des passifs financiers	27	29 539	613	30 179

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 31 décembre 2024, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 n'a eu lieu.

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 31 décembre 2024, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC

Rapprochement des variations des actifs et passifs financiers – niveau 3

Le tableau qui suit présente un rapprochement de toutes les variations des actifs et des passifs financiers de niveau 3 du début à la fin de la période :

Au 30 juin 2025

	Actifs financiers	Actifs financiers	Total des actifs financiers	Total des passifs financiers	Total des et des actifs et passifs financiers
	Titres à revenu fixe (en milliers de dollars)	Actions (en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Solde au début de la période	23	590	613	–	613
Achats	–	–	–	–	–
Ventes	–	(210)	(210)	–	(210)
Transferts nets	–	–	–	–	–
Profits (pertes) réalisé(e)s	–	4	4	–	4
Variation de la plus-value (moins-value) latente	–	(3)	(3)	–	(3)
Solde à la fin de la période	23	381	404	–	404
Variation totale de la plus-value (moins-value) latente des actifs détenus à la fin de la période	(1)	7	6	–	6

Au 31 décembre 2024

	Actifs financiers	Actifs financiers	Total des actifs financiers	Total des passifs financiers	Total des et des actifs et passifs financiers
	Titres à revenu fixe (en milliers de dollars)	Actions (en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Solde au début de la période	24	363	387	–	387
Achats	–	217	217	–	217
Ventes	–	–	–	–	–
Transferts nets	–	–	–	–	–
Profits (pertes) réalisé(e)s	–	–	–	–	–
Variation de la plus-value (moins-value) latente	(1)	10	9	–	9
Solde à la fin de la période	23	590	613	–	613
Variation totale de la plus-value (moins-value) latente des actifs détenus à la fin de la période	(1)	11	10	–	10

Le gestionnaire a recours à différentes techniques d'évaluation et hypothèses pour déterminer la juste valeur des titres classés au niveau 3. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, de modèles de flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et qui reposent sur l'utilisation de données observables, telles que les cours indicatifs des courtiers, les coefficients sectoriels et les taux d'actualisation. Des variations importantes de la juste valeur des instruments financiers détenus par le Fonds peuvent découler de changements dans les données utilisées.

Aux 30 juin 2025 et 31 décembre 2024, le fait d'utiliser d'autres hypothèses raisonnables pour évaluer les actifs ou passifs financiers de niveau 3 aurait pu avoir l'incidence qui suit :

Au 30 juin 2025

	Augmentation (en milliers de dollars)	Diminution (en milliers de dollars)
Incidence sur la juste valeur	1	1

Au 31 décembre 2024

	Augmentation (en milliers de dollars)	Diminution (en milliers de dollars)
Incidence sur la juste valeur	1	1

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes des états financiers (non audité)

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

1. Organisation des Fonds et périodes de présentation de l'information financière

Chacun des Fonds mutuels CIBC et chacun des portefeuilles de la Famille de Portefeuilles CIBC (individuellement, le *Fonds*, et collectivement, les *Fonds*) est une fiducie de fonds communs de placement, à l'exception du Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC, qui est une fiducie d'investissement à participation unitaire constituée en vertu des lois de l'Ontario et régie aux termes d'une déclaration de fiducie (*la déclaration de fiducie*). Le siège social des Fonds est situé au CIBC Square, 81 Bay Street, 20th Floor, Toronto (Ontario) M5J 0E7.

Placements CIBC inc. est le placeur principal des Fonds, la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la *Banque CIBC*) est le gestionnaire (*le gestionnaire*) des Fonds et Compagnie Trust CIBC est le fiduciaire (*le fiduciaire*) des Fonds.

Chaque Fonds est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories ou de séries de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie ou série. À l'avenir, l'offre de toute catégorie ou série de parts d'un Fonds pourrait prendre fin ou des catégories ou séries de parts supplémentaires pourraient être offertes. Le tableau qui suit présente les catégories ou les séries de parts offertes par chaque Fonds, à la date des présents états financiers :

Fonds	Catégories ou séries offertes
Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F, catégorie Plus-F
Fonds marché monétaire CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F, catégorie Plus-F et catégorie O
Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F, catégorie Plus-F et catégorie O
Fonds de revenu à court terme CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F, catégorie Plus-F et catégorie O
Fonds canadien d'obligations CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F, catégorie Plus-F et catégorie O
Fonds à revenu mensuel CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds d'obligations mondiales CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds mondial à revenu mensuel CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds équilibré CIBC	Catégorie A et catégorie F
Fonds de revenu de dividendes CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds de croissance de dividendes CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds d'actions canadiennes CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds d'actions valeur canadiennes CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds de petites capitalisations canadien CIBC	Catégorie A et catégorie F
Fonds d'actions américaines CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds petites sociétés américaines CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds d'actions mondiales CIBC	Catégorie A et catégorie F
Fonds d'actions internationales CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds d'actions européennes CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds de marchés émergents CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds Asie-Pacifique CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds petites sociétés internationales CIBC	Catégorie A et catégorie F
Fonds sociétés financières CIBC	Catégorie A et catégorie F
Fonds ressources canadiennes CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds énergie CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds immobilier canadien CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds métaux précieux CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Fonds d'innovation en technologie CIBC (auparavant le <i>Fonds mondial de technologie CIBC</i>)	Catégorie A, catégorie F, catégorie S et catégorie O
Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F, catégorie Plus-F et catégorie O
Fonds indice obligataire canadien CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F, catégorie Plus-F et catégorie O
Fonds indice obligataire mondial CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F, catégorie Plus-F et catégorie O
Fonds indiciel équilibré CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F et catégorie Plus-F
Fonds indice boursier canadien CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F, catégorie Plus-F et catégorie O
Fonds indice boursier américain élargi CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F, catégorie Plus-F et catégorie O
Fonds indice boursier américain CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F, catégorie Plus-F et catégorie O
Fonds indice boursier international CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F, catégorie Plus-F et catégorie O
Fonds indice boursier européen CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F et catégorie Plus-F
Fonds indiciel marchés émergents CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F, catégorie Plus-F et catégorie O
Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F, catégorie Plus-F et catégorie O
Fonds indice Nasdaq CIBC	Catégorie A, catégorie privilégiée, catégorie F et catégorie Plus-F
Portefeuille revenu sous gestion CIBC	Catégorie A, catégorie T4, catégorie T6, catégorie F, catégorie FT4 et catégorie FT6
Portefeuille revenu Plus sous gestion CIBC	Catégorie A, catégorie T4, catégorie T6, catégorie F, catégorie FT4 et catégorie FT6
Portefeuille équilibré sous gestion CIBC	Catégorie A, catégorie T4, catégorie T6, catégorie T8, catégorie F, catégorie FT4, catégorie FT6 et catégorie FT8
Portefeuille équilibré à revenu mensuel sous gestion CIBC	Catégorie A, catégorie T6, catégorie T8, catégorie F, catégorie FT6 et catégorie FT8
Portefeuille croissance équilibré sous gestion CIBC	Catégorie A, catégorie T4, catégorie T6, catégorie F, catégorie FT4, catégorie FT6 et catégorie FT8
Portefeuille croissance sous gestion CIBC	Catégorie A, catégorie T4, catégorie T6, catégorie T8, catégorie F, catégorie FT4, catégorie FT6 et catégorie FT8
Portefeuille croissance Plus sous gestion CIBC	Catégorie A, catégorie T4, catégorie T6, catégorie T8, catégorie F, catégorie FT4, catégorie FT6 et catégorie FT8
Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC	Catégorie A, catégorie T4, catégorie T6, catégorie F, catégorie FT4 et catégorie FT6
Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC	Catégorie A, catégorie T4, catégorie T6, catégorie T8, catégorie F, catégorie FT4, catégorie FT6 et catégorie FT8
Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC	Catégorie A, catégorie T4, catégorie T6, catégorie T8, catégorie F, catégorie FT4, catégorie FT6 et catégorie FT8

Portefeuilles FNB	Catégories ou séries offertes
Portefeuille FNB prudent CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Portefeuille FNB équilibré CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O
Portefeuille FNB équilibré de croissance CIBC	Catégorie A, catégorie F et catégorie O

Solutions de placement Intelli	Catégories ou séries offertes
Solution de revenu Intelli CIBC	Série A, série T5, série F, série FT5, série S et série ST5
Solution équilibrée de revenu Intelli CIBC	Série A, série T5, série F, série FT5, série S et série ST5
Solution équilibrée Intelli CIBC	Série A, série T5, série F, série FT5, série S et série ST5
Solution équilibrée de croissance Intelli CIBC	Série A, série T5, série F, série FT5, série S et série ST5
Solution de croissance Intelli CIBC	Série A, série T5, série F, série FT5, série S et série ST5

Stratégies d'investissement durable	Catégories ou séries offertes
Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC	Série A, série F, série FNB, série S et série O
Fonds durable d'actions canadiennes CIBC	Série A, série F, série FNB, série S et série O
Fonds durable d'actions mondiales CIBC	Série A, série F, série FNB, série S et série O
Solution durable équilibrée prudente CIBC	Série A, série F, série FNB, série S et série O
Solution durable équilibrée CIBC	Série A, série F, série FNB, série S et série O
Solution durable équilibrée de croissance CIBC	Série A, série F, série FNB, série S et série O

Les parts de série FNB sont offertes à la vente de façon continue par voie de prospectus sous forme de parts ordinaires (séries) et se négocient à la Cboe Canada Inc. (Cboe Canada) en dollars canadiens. Le tableau qui suit présente le symbole boursier à la Cboe Canada pour chaque part de série FNB négociée à la Cboe Canada, à la date des présents états financiers :

Stratégies d'investissement durable	Symbol boursier à la Cboe Canada
Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC	CSCP
Fonds durable d'actions canadiennes CIBC	CSCE
Fonds durable d'actions mondiales CIBC	CSGE
Solution durable équilibrée prudente CIBC	CSCB
Solution durable équilibrée CIBC	CSBA
Solution durable équilibrée de croissance CIBC	CSBG

Chaque catégorie ou série de parts peut exiger des frais de gestion différents. Les charges d'exploitation peuvent être communes ou propres à une catégorie ou à une série. Les charges propres à une catégorie ou à une série sont réparties par catégorie ou par série. Par conséquent, une valeur liquidative par part distincte est calculée pour chaque catégorie ou série de parts.

Les parts de catégorie A et de série A sont offertes à tous les investisseurs sans frais d'acquisition moyennant un placement minimum de 500 \$. Les investisseurs pourraient avoir à payer des frais d'opération à court terme, le cas échéant.

Les parts des catégories T4, T6 et T8 ont les mêmes caractéristiques que les parts de catégorie A, sauf que chacune vise à payer un montant de distribution fixe par part, ce qui donne lieu à une valeur liquidative par part distincte pour chaque catégorie, et elles peuvent nécessiter un placement minimum différent.

Les parts de catégorie F et de série F sont offertes, moyennant un placement minimum de 500 \$, aux investisseurs qui participent à certains programmes, tels que les clients des conseillers en valeurs « rémunérés à l'acte », les clients ayant des « comptes intégrés » parrainés par des courtiers et les autres clients qui paient des honoraires annuels à leur courtier, ainsi qu'aux investisseurs clients ayant des comptes auprès d'un courtier à escompte. Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs achetant des parts de catégorie F et de série F peuvent payer des honoraires à leur courtier pour leurs services. Aucune commission de suivi n'est payée aux courtiers à l'égard des parts de catégorie F et de série F, ce qui permet de réduire les frais de gestion annuels imputés à l'égard de ces parts. Les parts des catégories FT4, FT6 et FT8 ont les mêmes caractéristiques que les parts de catégorie F, sauf que chacune vise à payer un montant de distribution fixe par part, ce qui donne lieu à une valeur liquidative par part distincte pour chaque catégorie, et elles peuvent nécessiter un placement minimum différent.

Les parts de catégorie privilégiée sont offertes aux investisseurs sans frais d'acquisition moyennant un placement minimum de 100 000 \$ pour le Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC et le Fonds marché monétaire CIBC, de 100 000 \$ US pour le Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC, de 50 000 \$ pour le Fonds de revenu à court terme CIBC, le Fonds canadien d'obligations CIBC, le Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC, le Fonds indice obligataire canadien CIBC, le Fonds indice obligataire mondial CIBC, le Fonds indiciel équilibré CIBC, le Fonds indice boursier canadien CIBC, le Fonds indice boursier américain élargi CIBC, le Fonds indice boursier américain CIBC, le Fonds indice boursier international CIBC, le Fonds indice boursier européen CIBC, le Fonds indiciel marchés émergents CIBC, le Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC et le Fonds indice Nasdaq CIBC, et de 50 000 \$ US pour l'option d'achat en dollars américains du Fonds indice boursier américain élargi CIBC et du Fonds indice Nasdaq CIBC. Les frais de gestion sont moins élevés pour les parts de catégorie privilégiée que pour les parts de catégorie A.

Les parts de catégorie Plus-F sont offertes, sous réserve de certaines exigences de placement minimum, aux investisseurs qui participent à certains programmes, tels que les clients des conseillers en valeurs « rémunérés à l'acte », les clients ayant des « comptes intégrés » parrainés par des courtiers, les clients institutionnels et les autres clients qui paient des honoraires annuels à leur courtier, ainsi qu'aux investisseurs clients ayant des comptes auprès d'un courtier à escompte (à condition que le courtier à escompte offre ces parts sur sa plateforme). Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs achetant des parts de catégorie Plus-F peuvent payer des honoraires à leur courtier pour leurs services. Aucune commission de suivi n'est payée aux courtiers pour cette catégorie, de sorte que les frais de gestion annuels imputés sont réduits. Le 6 juillet 2020, les parts de catégorie institutionnelle du Fonds indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC, du Fonds indice obligataire canadien CIBC, du Fonds indice obligataire mondial CIBC, du Fonds indiciel équilibré CIBC, du Fonds indice boursier canadien CIBC, du Fonds indice boursier américain élargi CIBC, du Fonds indice boursier américain CIBC, du Fonds indice boursier international CIBC, du Fonds indice boursier européen CIBC, du Fonds indiciel marchés émergents CIBC, du Fonds indiciel Asie-Pacifique CIBC et du Fonds indice Nasdaq CIBC ont été renommées parts de catégorie Plus-F.

Les parts de série FNB sont cotées à la Cboe Canada et offertes de façon continue. Les investisseurs peuvent acheter ou vendre des parts de série FNB à la Cboe Canada ou à une autre Bourse ou marché par l'intermédiaire de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence.

Les parts de catégorie O ne sont offertes qu'à certains investisseurs qui ont été approuvés par le gestionnaire, avec lequel ils ont conclu une convention relative à un compte de parts de catégorie O ou dont le courtier ou le gestionnaire discrétionnaire offre des comptes gérés distinctement ou des programmes semblables et a conclu une convention relative à un compte de parts de catégorie O avec le gestionnaire. Ces investisseurs, habituellement des sociétés de services financiers, dont le gestionnaire, se servent des parts de catégorie O des Fonds pour faciliter l'offre d'autres produits aux investisseurs. Aucuns frais de gestion ni aucune charge d'exploitation ne sont imputés à un Fonds à l'égard des parts de catégorie O; plutôt, le gestionnaire facture des frais de gestion convenus directement aux porteurs de parts de catégorie O, ou selon leurs directives, ou encore aux courtiers et aux gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts de catégorie O.

Les parts de série S ne peuvent être achetées que par des fonds communs de placement, des services de répartition d'actifs ou des comptes sous gestion discrétionnaire offerts par le gestionnaire ou un membre de son groupe.

Les parts de série T5 ont les mêmes caractéristiques que les parts de série A, les parts de série FT5 ont les mêmes caractéristiques que les parts de série F et les parts de série ST5 ont les mêmes caractéristiques que les parts de série S, sauf que les parts de série T5, les parts de série FT5 et les parts de série ST5 peuvent nécessiter un placement minimum différent et que chacune des séries vise à payer un montant de distribution fixe par part, ce qui donne lieu à une valeur liquidative par part distincte pour chaque série.

La date à laquelle chaque Fonds a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (la date de création) et la date à laquelle les parts de chaque catégorie ou série de chaque Fonds ont été vendues au public pour la première fois (la date de début des activités) sont indiquées à la note intitulée Organisation du Fonds des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par chacun des Fonds au 30 juin 2025. Les états de la situation financière de chaque Fonds sont présentés aux 30 juin 2025 et 31 décembre 2024. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie de chaque Fonds sont établis pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024, sauf pour les Fonds, les catégories ou les séries créées au cours de l'un ou l'autre de ces exercices, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités jusqu'au 30 juin 2025 et 2024.

Notes des états financiers (non audité)

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 13 août 2025.

2. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (l'*IAS 34*), publiée par l'International Accounting Standards Board (l'*IASB*).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Fonds est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les Normes internationales d'information financière (les *IFRS*). Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour l'évaluation de la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des *IFRS*, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Fonds. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Fonds (à moins d'indication contraire).

a) Instruments financiers

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'*IFRS 9, Instruments financiers*, les Fonds classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts (le *critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* (la *JVAERG*) – Actifs financiers comme des instruments de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas d'instruments de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net* (la *JVRN*) – Un actif financier est évalué à la *JVRN*, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la *JVAERG*. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la *JVRN*. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la *JVRN* sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la *JVRN* lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la *JVRN* lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Fonds et a déterminé que le portefeuille d'actifs et de passifs financiers des Fonds est géré et que sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Fonds; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la *JVRN*.

Tous les Fonds ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation de chaque Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

b) Gestion des risques

L'approche globale des Fonds en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Fonds, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, aux directives internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* de chaque Fonds pour connaître les informations précises sur les risques.

Juste valeur des instruments financiers à l'aide de techniques d'évaluation

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Fonds. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Fonds utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

Les Fonds classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (le *niveau 1*), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (le *niveau 3*). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Fonds se trouve à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Fonds, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. En outre, un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Fonds, dont les évaluations classées au niveau 3.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec les Fonds. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Fonds sont exposés. Certains Fonds peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial ou municipal canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notations de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur note de crédit s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une note plus élevée (selon S&P Global Ratings, division de S&P Global, ou à une note équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notes des obligations apparaissant dans la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* des Fonds représentent des notes recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notes utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers. Les notes utilisées par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs ou des sous-conseillers.

Les Fonds peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les Fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 2k.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Les fonds communs de placement peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation des Fonds.

Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Les Fonds sont exposés aux rachats au comptant quotidiens de parts rachetables. De façon générale, les Fonds conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre ou un type de titre donné. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Fonds de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Fonds.

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (la COVID-19) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement des Fonds. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

Conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine

L'intensification du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a entraîné une volatilité et une incertitude importantes dans les marchés des capitaux. Les pays membres de l'OTAN, de l'Union européenne et du G7, dont le Canada, ont imposé des sanctions sévères et coordonnées contre la Russie. Des mesures restrictives ont également été imposées par la Russie. Ces mesures ont donné lieu à des perturbations importantes des activités de placement et des entreprises exerçant des activités en Russie, et certains titres sont devenus non liquides ou ont vu leur valeur diminuer considérablement. L'incidence à long terme sur les normes géopolitiques, les chaînes d'approvisionnement et les évaluations des placements est incertaine.

Au 30 juin 2025, les Fonds n'étaient pas exposés aux titres russes ou leur exposition correspondait à moins de 1 % de leur actif net. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Comme la situation demeure instable, le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

c) Opérations de placement, comptabilisation des produits et comptabilisation des profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s

- i) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par les Fonds et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations coupon zéro qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- ii) Le revenu de dividende est constaté à la date ex-dividende.
- iii) Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- iv) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- v) Le revenu de placement est la somme des revenus versés au Fonds qui proviennent des titres de fonds de placement détenus par le Fonds.
- vi) Les autres produits représentent la somme de tous les produits autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau Conventions de compensation à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

e) Titres en portefeuille

Le coût des titres d'un Fonds est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Fonds. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités vendues est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement au poste Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

Notes des états financiers (non audité)

f) Opérations de change

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds (sauf pour le Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC, le Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC, le Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC et le Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC, qui sont en dollars américains), aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation.

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds (sauf pour les Fonds susmentionnés, qui sont en dollars américains), aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global, respectivement à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change et à titre de revenu.

g) Contrats de change à terme

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs dérivés et les passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés au cours de la période considérée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les Fonds qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture, ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les Fonds qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

h) Contrats à terme standardisés

Les Fonds peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux chaque date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés attribuable aux contrats à terme standardisés dans les états du résultat global.

i) Options

Les Fonds peuvent conclure des contrats d'option à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente position acheteur sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière. Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, le Fonds subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Fonds réalise un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat. À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisés et présentées au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, le Fonds comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Fonds comptabilise un profit réalisé qui est présenté au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

j) Swaps

Les Fonds peuvent conclure des swaps à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les Fonds peuvent conclure des swaps, soit au moyen d'échanges permettant la compensation et le règlement, soit avec des institutions financières désignées comme contreparties. Les swaps conclus avec des contreparties exposent les Fonds à un risque de crédit à l'égard des contreparties ou des garants. Les Fonds ne concluront des swaps qu'avec des contreparties ayant une notation désignée.

Le montant à recevoir (ou à payer) sur les swaps est constaté comme un actif dérivé ou un passif dérivé dans les états de la situation financière sur la durée de vie des contrats. Les profits latents sont présentés comme un actif et les pertes latentes, comme un passif dans les états de la situation financière. Un profit ou une perte réalisé est comptabilisé à la résiliation anticipée ou partielle et à l'échéance du swap, et est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés. Toute variation du montant à recevoir (ou à payer) sur un swap est constatée comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global. Des informations additionnelles sur les swaps en cours à la fin de la période se trouvent à la section Actifs et passifs dérivés – swaps de l'inventaire du portefeuille des Fonds applicables.

k) Prêt de titres

Un Fonds peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un Fonds ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce Fonds (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement, la garantie minimale permise est de 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.
- ii) Titres admissibles.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne, qui n'est pas la contrepartie, ou un membre du groupe de la contrepartie, du fonds dans le cadre de la transaction, pour autant que les titres de créance de l'institution financière canadienne notés comme dette à court terme par une agence de notation agréée aient une note de crédit approuvée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et dont l'échéance est identique à celle des titres prêtés.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent aux états de la situation financière, dans la valeur totale des placements (actifs financiers non dérivés), à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Fonds sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement, il est nécessaire de présenter un rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêt de titres des Fonds et du revenu tiré des opérations de prêt de titres présenté dans les états du résultat global des Fonds. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts des Fonds et le revenu tiré du prêt de titres reçu par les Fonds. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes des états du résultat global des Fonds.

I) Fonds à catégories ou à séries multiples

Les gains ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes (autres que les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie ou à une série) du Fonds sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque catégorie ou série de parts à la date de l'attribution. Toutes les charges d'exploitation et tous les frais de gestion propres à une catégorie ou à une série n'ont pas besoin d'être attribués. Toutes les charges d'exploitation propres à une catégorie ou à une série sont prises en charge par le gestionnaire et recouvrées auprès des Fonds.

m) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

n) Légende des abréviations

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

Abréviations des devises	Nom de la devise	Abréviations des devises	Nom de la devise
AED	Dirham des Émirats arabes unis	KRW	Won sud-coréen
ARS	Peso argentin	MAD	Dirham marocain
AUD	Dollar australien	MXN	Peso mexicain
BRl	Real brésilien	MYR	Ringgit malais
CAD	Dollar canadien	NOK	Couronne norvégienne
CHF	Franc suisse	NZD	Dollar néo-zélandais
CLP	Peso chilien	PEN	Nouveau sol péruvien
CNY	Renminbi chinois	PHP	Peso philippin
COP	Peso colombien	PKR	Roupie pakistanaise
CZK	Couronne tchèque	PLN	Zloty polonais
DKK	Couronne danoise	QAR	Riyal qatarien
EGP	Livre égyptienne	RUB	Rouble russe
EUR	Euro	SAR	Riyal saoudien
GBP	Livre sterling	SEK	Couronne suédoise
HKD	Dollar de Hong Kong	SGD	Dollar de Singapour
HUF	Forint hongrois	THB	Baht thaïlandais
IDR	Rupiah indonésienne	TRY	Nouvelle livre turque
ILS	Shekel israélien	TWD	Dollar de Taïwan
INR	Roupie indienne	USD	Dollar américain
JOD	Dinar jordanien	ZAR	Rand sud-africain
JPY	Yen japonais		

**Autres
abréviations**

	Description
CAAÉ	Certificat américain d'actions étrangères
OVC	Obligation à valeur conditionnelle internationale
ELN	Billet lié à des titres de participation
FNB	Fonds négocié en Bourse
CIAÉ	Certificat international d'actions étrangères
CAÉ sans droit de vote	Certificat représentatif d'actions étrangères sans droit de vote

o) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie ou série, est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

p) Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications apportées à des normes et de nouvelles interprétations n'étaient pas encore en vigueur au 31 décembre 2024 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers.

i) *Classement et évaluation des instruments financiers* (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7. Entre autres modifications, l'IASB a précisé qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement et a introduit un choix de méthode comptable qui permet à l'entité de décomptabiliser, avant la date du règlement, un passif financier qui sera réglé au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et leur application anticipée est permise.

ii) *IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir*

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme comprend plusieurs exigences qui pourraient avoir une incidence sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers. Celles-ci comprennent :

- l'obligation de classer les produits et les charges dans des catégories distinctes et de fournir des totaux et sous-totaux distincts dans l'état du résultat net;
- de meilleures indications à l'égard du regroupement, de l'emplacement et du libellé des éléments dans les états financiers et les notes annexes;
- des obligations d'information relatives aux mesures de la performance définies par la direction.

L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'application anticipée est permise.

Les Fonds évaluent actuellement l'incidence de cette nouvelle norme et de ces modifications. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir une incidence importante sur les états financiers des Fonds.

Notes des états financiers (non audité)

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation (*la date d'évaluation*) d'un Fonds correspond à un jour ouvrable au siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation. La valeur des placements ou des actifs d'un Fonds est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins les variations de change survenues entre le moment où l'actif a été comptabilisé par le Fonds et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

b) Obligations, débentures et autres titres de créance

Les obligations, débentures et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Fonds investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours périmés et pour fournir une valeur liquidative plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations nuisibles à court terme ou excessives effectuées dans le Fonds. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'à leurs cours cotés ou publiés, les cours des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Fonds peuvent différer des cours cotés ou publiés de ces titres.

d) Dérivés

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription cotés sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et que la note de crédit de chaque contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

Lorsqu'une option est vendue par un Fonds, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la juste valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de contrats à terme standardisés et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de garantie. Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Fonds sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

f) Autres placements

Tous les autres placements des Fonds sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant.

Le gestionnaire évalue à la juste valeur tout titre ou autre bien d'un Fonds pour lequel aucun cours n'est disponible ou dont le cours, de l'avis du gestionnaire, ne reflète pas adéquatement la valeur réelle. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Fonds peuvent investir dans d'autres fonds de placement (les *fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Fonds à ces placements. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la sous-section *Risque de concentration* de la section *Risques liés aux instruments financiers* dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites aux états du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisés(e)s et la variation des profits (pertes) provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Fonds ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau Participations dans des fonds sous-jacents est présenté dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements des Fonds dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Fonds est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories ou de séries de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie ou série. Les parts en circulation représentent l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à la valeur liquidative qui est déterminée à chaque date d'évaluation. Le règlement du coût des parts émises est effectué en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable au moment de l'émission. Les distributions effectuées par un Fonds et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par un Fonds.

Les parts sont rachetées à la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part d'un Fonds. Le droit de faire racheter des parts d'un Fonds peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme standardisés au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif d'un Fonds, à l'exclusion du passif d'un Fonds, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour un Fonds. Le Fonds n'est pas assujetti, en vertu de règles externes, à des exigences concernant son capital.

Le capital reçu par un Fonds est utilisé dans le cadre du mandat de placement de ce Fonds, ce qui peut inclure la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande d'un porteur de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

6. Frais de gestion, frais d'administration fixes et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Fonds et calculés quotidiennement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de gestion annuels maximums exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pour chaque catégorie ou série de parts du Fonds sont présentés dans la note intitulée *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global. Pour les parts de catégorie O et de série O, les frais de gestion sont négociés et payés par les porteurs de parts, ou selon leurs instructions, ou encore par les courtiers ou les gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts, conformément à leurs instructions.

Le gestionnaire peut également imputer à un Fonds un montant inférieur aux frais de gestion maximums, présentés à la note *Taux maximums annuels des frais de gestion facturables* des états du résultat global, et ainsi renoncer aux frais de gestion.

Le gestionnaire peut, en tout temps et à sa seule discréction, cesser de renoncer aux frais de gestion. Les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Fonds qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Fonds. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Fonds aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (les *distributions des frais de gestion*) du Fonds. Les distributions des frais de gestion sont négociées entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Fonds. Les distributions des frais de gestion payées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Fonds ou sur tout autre investisseur du Fonds. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Fonds, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires du fiduciaire; les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports, en contrepartie du paiement, par les Fonds, de frais d'administration fixes au gestionnaire (les *frais d'administration fixes*). Les frais d'administration fixes correspondent à un pourcentage précis de la valeur liquidative des catégories ou séries de parts des Fonds, calculés et accumulés chaque jour et payés chaque mois. Les frais d'administration fixes imputés à chaque catégorie ou série de parts des Fonds sont présentés à la note intitulée *Frais d'administration fixes* des états du résultat global. Aucuns frais d'administration fixes ne sont exigibles à l'égard des parts de catégorie O et de série O. Les frais d'administration fixes payables par les Fonds pourraient, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux dépenses que nous engageons dans le cadre de la prestation des services aux Fonds.

Lorsqu'un Fonds investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Fonds ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Fonds ne verse pas en double des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Certains fonds sous-jacents dont les Fonds détiennent des parts peuvent offrir des distributions des frais de gestion. Ces distributions des frais de gestion d'un fonds sous-jacent seront versées comme il est exigé pour les versements de distributions imposables par un Fonds. Le gestionnaire d'un fonds sous-jacent peut, dans certains cas, renoncer à une partie des frais de gestion d'un fonds sous-jacent ou prendre en charge une partie des charges d'exploitation de ce dernier.

7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Les Fonds sont admissibles à titre de fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), à l'exception du Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC, qui est une fiducie d'investissement à participation unitaire. La tranche de leur revenu net et/ou des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat. De plus, l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule lorsque les parts des Fonds sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Fonds a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Fonds et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Fonds peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement de capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le coût moyen des parts du porteur de parts aux fins fiscales, ce qui peut donner lieu à un gain en capital pour le porteur de parts, dans la mesure où le coût moyen devient inférieur à zéro.

Le Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC, le Portefeuille revenu sous gestion en dollars américains CIBC, le Portefeuille équilibré sous gestion en dollars américains CIBC et le Portefeuille croissance sous gestion en dollars américains CIBC peuvent réaliser des profits et des pertes de change nets à la conversion en dollars canadiens, à des fins fiscales, du montant net de leurs gains en capital réalisés. Ces gains sont distribués aux investisseurs annuellement, à moins que ces Fonds choisissent de les conserver, ce qui ferait en sorte que l'impôt serait payable par les Fonds.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Fonds sont présentées en dollars canadiens dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition des Fonds se termine le 15 décembre, sauf pour le Fonds de bons du Trésor canadiens CIBC, le Fonds marché monétaire CIBC, le Fonds marché monétaire en dollars américains CIBC et le Fonds durable d'obligations canadiennes de base Plus CIBC, pour lesquels l'année d'imposition se termine le 31 décembre.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Provision pour impôts en lien avec des titres indiens

Les Fonds peuvent investir dans des titres cotés à une Bourse reconnue en Inde et, à titre d'investisseur de portefeuille étranger en Inde, ces Fonds seraient assujettis aux impôts locaux sur les gains en capital réalisés à la vente de ces titres indiens. Par conséquent, les Fonds comptabilisent une provision pour de tels impôts locaux établie à partir des profits latents nets résultant de ces titres indiens, et présentent ce montant au poste Provision pour retenues d'impôt dans les états de la situation financière et au poste Retenues d'impôt dans les états du résultat global.

8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Fonds aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds, le cas échéant. Lors de l'attribution des activités de courtage à un courtier, le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Fonds peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour les Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Fonds. Le total des rabais de courtage versés par les Fonds aux courtiers est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard du Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Les opérations relatives aux titres à revenu fixe et à certains autres titres sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et de certains autres titres ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers à Gestion d'actifs CIBC inc. (GACI ou le *conseiller en valeurs*) et à tout sous-conseiller en valeurs, la valeur des services fournis au conseiller en valeurs et à tout sous-conseiller en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Fonds, les coûts sont répartis entre ces Fonds en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs et tout sous-conseiller en valeurs.

Notes des états financiers (non audité)

9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque CIBC et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Fonds, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, les *frais*) décrits ci-après. Les Fonds peuvent détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et les membres de son groupe peuvent également prendre part à des placements de titres ou accorder des prêts à des émetteurs dont les titres figurent dans le portefeuille des Fonds, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds en agissant à titre de mandant, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Fonds au nom d'un autre fonds d'investissement géré par la Banque CIBC ou un membre de son groupe ou qui ont agi à titre de contrepartie dans des opérations sur dérivés. Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Fonds.

Gestionnaire, fiduciaire, conseiller en valeurs et certains sous-conseillers en valeurs des Fonds

La Banque CIBC est le gestionnaire, Compagnie Trust CIBC, le fiduciaire, et GACI, le conseiller en valeurs de chacun des Fonds.

En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Fonds (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux coûts liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent des transferts des Fonds et fournit tous les autres services administratifs requis par les Fonds ou prend des dispositions pour la prestation de ces services. Depuis le 1^{er} juillet 2024, le gestionnaire paie tous les frais d'administration des Fonds en contrepartie du paiement par les Fonds de frais d'administration fixes.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs délègue généralement les pouvoirs en matière de négociation et d'exécution aux sous-conseillers en valeurs.

Le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs prennent des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille et de certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés aux Fonds. Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs et aux sous-conseillers en valeurs qui traitent les opérations de courtage par leur entremise. Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour le Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du Fonds. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Fonds, autrement payables par le Fonds, sont payés par GACI ou encore par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom du Fonds, ou une partie du Fonds, au cours du mois en question. Le total des rabais de courtage versés par le Fonds aux courtiers liés est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard des Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Courtier désigné et courtier

GACI a conclu une entente avec Marchés mondiaux CIBC inc., un membre de son groupe, afin d'agir à titre de courtier désigné et courtier pour la distribution des parts de série FNB des Fonds, selon les conditions normales de concurrence en vigueur dans le secteur des fonds négociés en Bourse.

Dépositaire

Le dépositaire détient la totalité des liquidités et des titres pour les Fonds et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Fonds, y compris la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des Fonds (le *dépositaire*). Le dépositaire peut retenir les services de sous-dépositaires pour les Fonds. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire et directement liés à l'exécution des opérations sur portefeuille par un Fonds, ou une partie d'un Fonds, sont payés par GACI ou par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI, jusqu'à concurrence du montant des crédits découlant des rabais de courtage issus des activités de négociation au nom des Fonds au cours du mois en question. Tous les autres frais découlant des services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire en contrepartie du paiement par les Fonds de frais d'administration fixes. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

Le dépositaire fournit également certains services aux Fonds, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. Le gestionnaire reçoit des frais d'administration fixes des Fonds et, en contrepartie, paye certaines charges d'exploitation, dont les frais de garde (incluant toutes les taxes applicables) et les frais de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (incluant toutes les taxes applicables) sont payés à Compagnie Trust CIBC Mellon. Le cas échéant, des honoraires liés aux prêts de titres sont déduits des produits reçus par les Fonds.

Les montants en dollars versés par les Fonds (incluant toutes les taxes applicables) au dépositaire au titre des services de prêt de titres pour les semestres clos les 30 juin 2025 et 2024 sont présentés dans la note *Fournisseur de services* des états du résultat global.

10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement de certains Fonds. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme pour ces Fonds.

11. Garantie sur certains dérivés visés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés en cours auprès de courtiers.



**Fonds mutuels CIBC
Famille de Portefeuilles CIBC**

1-800-465-3863
www.cibc.com/fondsmutuels
info@gestiondactifscibc.com

Adresse de retour :
C. P. 4644, Station A
Toronto (Ontario)
M5W 5E4

Placements CIBC inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC et est le placeur principal des Fonds mutuels CIBC et de la Famille de Portefeuilles CIBC. La Famille de Portefeuilles CIBC est constituée de fonds communs de placement qui investissent principalement dans des Fonds mutuels CIBC. Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié, communiquez avec Placements CIBC inc. en composant le 1-800-465-3863 ou parlez-en à votre conseiller.

Le logo CIBC est une marque déposée de la Banque CIBC, utilisée sous licence.